

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **129 (2003)**

Heft 14: **Deltametropol, un manifeste**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Hôtel **Beau-Rivage** à Bienne

CONCOURS

Les sociétés *AG Beau-Rivage* à Bienne et *Fortuna Gestion SA* à Genève sont propriétaires des terrains situés dans le périmètre touché par la modification partielle du plan de protection des rives « Seeufer Vingelz » (restaurant Beau-Rivage, Neuenburgstrasse 132, avec surfaces attenantes et installation portuaire).

Depuis plusieurs années, ces sociétés projetaient d'édifier sur leur parcelle un hôtel lacustre de congrès avec restaurant, comme les y autorisait la modification du plan de protection des rives adoptée par la commune de Bienne en 1992. Après diverses tentatives et tractations de nature juridique, l'autorité compétente pour le district de Bienne avait finalement délivré l'autorisation générale de construire en mai 2001, autorisation qui fut toutefois à nouveau suspendue en octobre 2001 à la suite de plusieurs recours déposés par la direction des constructions, des transports et de l'énergie du canton de Berne.

Plutôt que de poursuivre la bataille devant les tribunaux et d'investir encore du temps et des moyens, les propriétaires et les diverses organisations de protection concernées se sont alors entendus pour organiser ensemble un concours de projets sur invitation (selon la norme SIA 142) placé sous la houlette de la Direction des travaux de la ville. Le programme comprenait la réalisation de l'Hôtel et Centre de congrès Beau-Rivage sur les rives du lac à Bienne ainsi que l'aménagement du quai et du rivage.

Des treize bureaux d'architectes sélectionnés, onze ont finalement rendu un projet. Présidé par Mme Claudine Lorenz et composé des membres professionnels suivants: MM. Daniel Leimer, Jacques Richter et Jürg Saager, le jury a déploré à ce propos que les tardives lettres de désistement des bureaux Devanthéry & Lamunière et Graber & Pulver (reçues respectivement les 1^{er} et 10 novembre 2002) ne lui aient plus permis de considérer la participation d'autres équipes à ce concours, dont le rendu était fixé au 22 novembre 2002.

Palmarès

1^{er} prix Fr. 30 000.-
e2a Eckert Eckert Architectes SA, Zurich, arch. dipl. EPF SIA

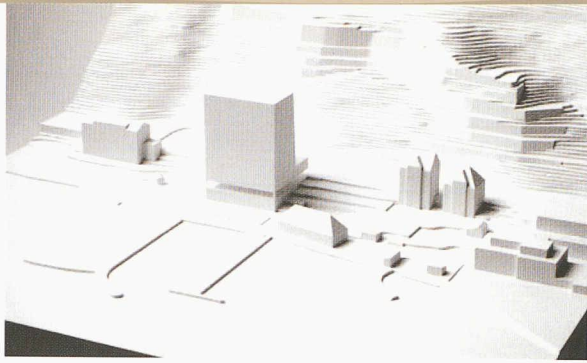
2^e prix Fr. 18 000.-
Rolf Mühlethaler, Berne, architecte FAS SIA

3^e prix Fr. 17 000.-
Silvia Kistler, Rudolf Vogt, Bienne, architectes dipl. EPFISIA/FAS

4^e prix Fr. 13 000.-
:mlzd Architecte, Bienne

Achat Fr. 6 000.-
Gigon Annette / Guyer Mike, Zurich





1^{er} prix

Fr. 30 000.-

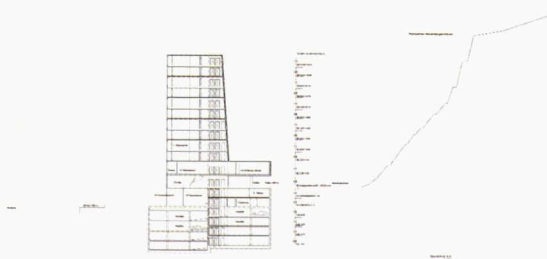
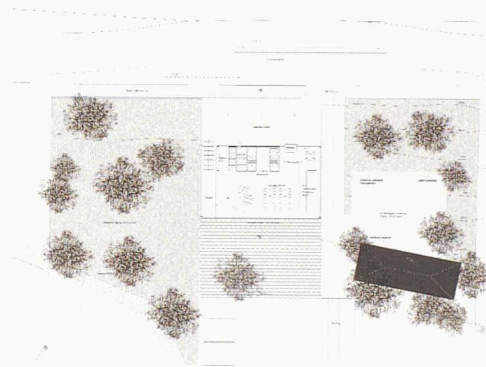
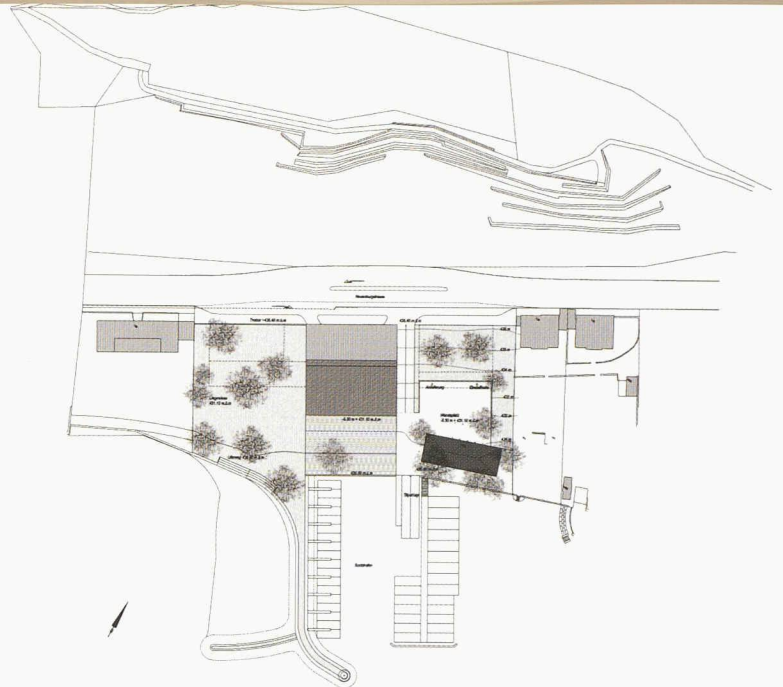
e2a Eckert Eckert Architectes SA, Zurich, arch. dipl. EPF SIA

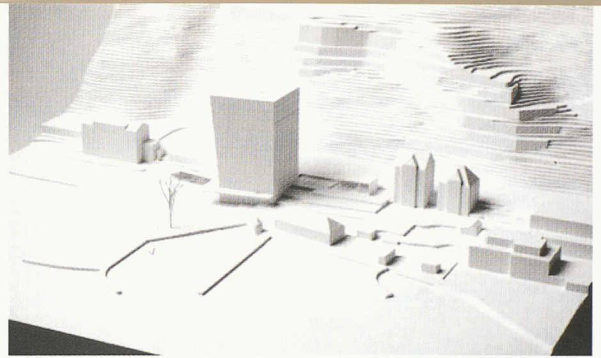
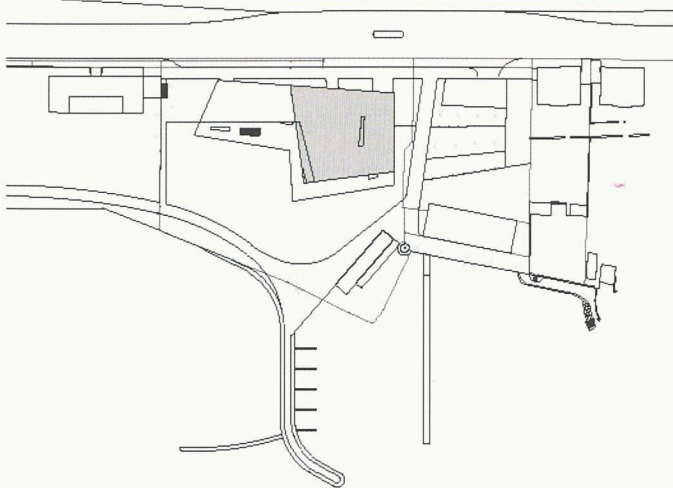
Le projet séduit et convainc par son implantation pertinente dans un contexte charnière entre lac, chaîne du Jura et bâti existant. Il donne à ce paysage lacustre une forte identité et répond judicieusement aux exigences d'un hôtel au bord d'un lac. Composé d'un seul volume compact, le projet s'implante « en avant » au sud de la parcelle et offre une zone dégagée au nord. Signalée par une partie de bâtiment haute d'un étage qui fait saillie le long la route de Neuchâtel, en suivant la logique d'implantation du tissu bâti environnant, l'entrée est généreuse, surprenante et d'une grande qualité. La surface construite au sol libérant les parties latérales de la parcelle répond au vœu de transparence vers le lac.

Par ses trois façades vitrées, le bâtiment tient compte de la vue privilégiée du site, alors que la façade arrière aveugle, massive (béton teinté dans la masse) et légèrement inclinée, établit un dialogue intéressant avec la paroi rocheuse. Le choix des matériaux donne un aspect sobre et élégant à l'ensemble. Les plans très compacts sont prometteurs d'un excellent fonctionnement. Le rapport au lac est géré de façon optimale et les fonctions sont bien organisées, à l'exception de l'espace voué aux séminaires et aux banquets. Séparé de celui de l'hôtel, le restaurant public ne manque pas d'attraits avec sa « jetée » en bois faisant liaison avec le port. Une coupe subtile offre, dans la partie arrière haute du restaurant, un éclairage non attendu des pièces du sous-sol. Les étages des chambres, à l'exception de l'étroitesse des couloirs, sont bien conçus. La suppression des suites latérales et le décalage des murs en plan permet la réalisation de la façade inclinée.

L'accès en voiture et le parking sont bien résolus, ils doivent toutefois être réétudiés en vue de décharger le chemin qui relie la route de Neuchâtel au port. La conception des espaces extérieurs du côté Est de la parcelle convainc par l'intégration à la jetée et à la rive plane. Du côté ouest, il est suffisamment tenu compte de l'atelier. Le projet réajuste ponctuellement le projet existant de nouvel aménagement du port de plaisance, ce qui est techniquement faisable. Le chemin de rive sera légèrement déplacé vers le nord.

Le programme est respecté. La solution d'une implantation compacte associée à la conception rigoureuse et conséquente des plans horizontaux ainsi que les propositions constructives laissent supposer une construction très économique de même qu'une exploitation rentable. Le projet présente un hôtel très attrayant, et répond de manière convaincante aux exigences posées en matière d'urbanisme et d'architecture dans un emplacement lacustre très exposé.

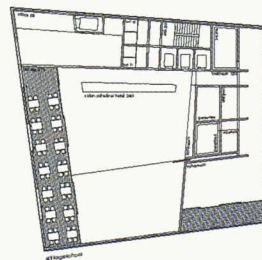
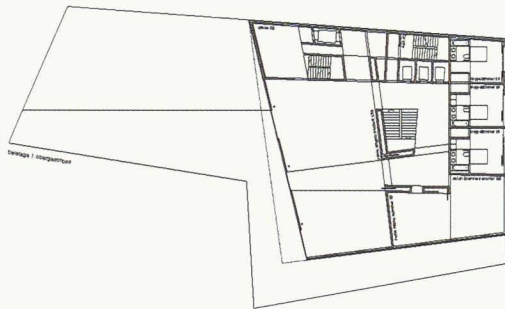




2^e prix

Fr. 18 000.-

Rolf Mühlethaler, Berne, architecte FAS SIA



Un prisme monolithique, légèrement déformé et teinté caractérise ce projet aligné le long de la route de Neuchâtel. Une paroi arrière sépare cette dernière des nouvelles constructions projetées. Les entrées aux bâtiments sont assurées par des passerelles.

Les entrées respectives de l'hôtel et du restaurant sont trop discrètes et insuffisamment différenciées. L'image de l'hôtel et de son entrée devrait être améliorée. Le plan du rez-de-chaussée est prolongé par une grande terrasse saillante qui agrandit favorablement l'aile sud du restaurant. La terrasse est généreuse et très bien orientée, mais porte préjudice au rapport direct avec le port.

L'hôtel offre 111 chambres réparties sur neuf étages, dont la plupart sont orientées vers le lac et la vue et offrent de vastes balcons. Le programme s'organise autour d'un axe vertical. La réception et le restaurant sont au rez-de-chaussée, les salles pour les séminaires au premier étage, les chambres se répartissant sur les neuf étages restants.

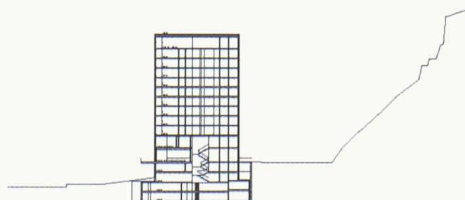
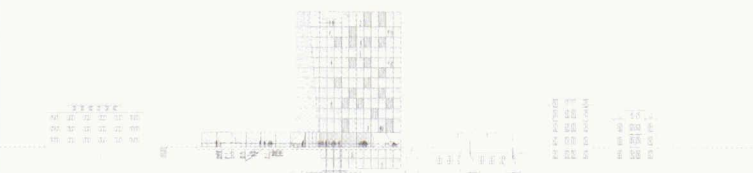
Au niveau de l'attique, le projet prévoit un espace multifonctionnel qui pourrait être utilisé comme salle de petit-déjeuner ou d'accueil. Un dispositif qui accentue l'emplacement exceptionnel de l'hôtel et offre certainement une plus-value aux clients.

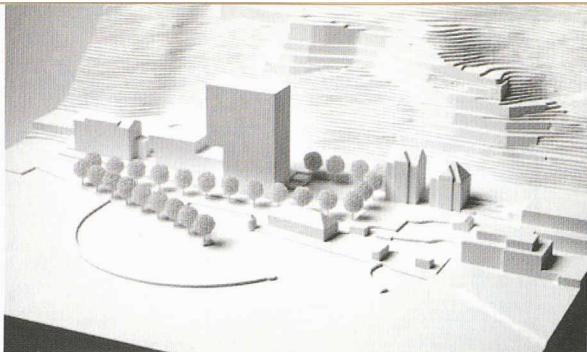
À chaque étage, les chambres sont desservies par un corridor (trop) généreux, tandis que le manque de lumière naturelle est à regretter. En revanche, l'éclairage naturel de la penderie et de la salle de bains constitue une proposition originale.

Le dessin de la façade ne laisse que trop peu percevoir l'existence des loggias. La proposition de la protection solaire, un filtre au moyen d'étoffes colorées, est intéressante, mais pas suffisamment élaborée.

L'emplacement des livraisons pour l'hôtel et le restaurant est trop éloigné du monte-charge, ce qui n'est pas acceptable. L'espace donné pour le parking de 118 places n'est pas adéquat. La rampe de desserte et l'accès par des ruelles sans issue sont un point faible du projet. Les deux chambres de service au premier et au deuxième sous-sol sont trop compliquées.

Le hangar à bateaux sous les restaurant et terrasse n'est pas convaincant et remet en question par son volume la rentabilité du projet. La conception du port ne fait l'objet d'aucune remarque.





3^e prix

Fr. 17 000.-

Silvia Kistler, Rudolf Vogt, Bienne, architectes dipl.
EPF/SIA/IFAS

L'auteur du projet propose une composition cubique qui, telle une sculpture, se déploie le long de la route de Neuchâtel. Un volume, plus petit, s'identifie à l'échelle des bâtiments existants le long de cette dernière, tandis qu'une tour s'implante à l'avant de la parcelle établissant une relation avec le lac. En tenant compte de l'entrée du parking souterrain depuis l'Est, la construction occupe toute la superficie de la parcelle.

L'expression architecturale est homogène, caractérisée par l'accentuation horizontale des têtes de dalle sur une façade entièrement vitrée. La frontière de ce jeu de conception entre sculpture taillée et affirmation des têtes de dalle s'affirme par un acte de force statique: les parties suspendues de la construction.

La façade entièrement vitrée ne fournit aucune indication sur la résolution des problèmes thermiques inhérents à ce type de construction. L'organisation spatiale est fluide, dévoile un agréable parcours et permet une répartition flexible des espaces. Les plans de l'hôtel sont conventionnels, mais sans balcons et le grand nombre de chambres placées vers l'arrière présente de grands désavantages. L'aménagement extérieur ne concorde pas avec la qualité des espaces intérieurs du point de vue de l'organisation, la rangée d'arbres devient un obstacle entre l'hôtel et le lac, et l'arrivée des livraisons n'est pas résolue. L'image extérieure de l'hôtel est en désaccord avec son contenu et fait penser à un bâtiment administratif.

Le port prévoit un généreux arc de cercle en guise de protection contre les intempéries. Malheureusement, l'entrée du bassin portuaire se situe sur la zone peu profonde et des remblayages ne sont pas prévus. De plus, le nouveau chemin de rive doit être déplacé vers le nord, étant donné qu'une partie des constructions est à maintenir.

